

## PORTANT COMPOSITION DU JURY DU Autisme et Fonctionnements Particuliers (AFP) LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

### ARRÊTÉ

#### Article 1

La composition des jurys d'examen DU Autisme et Fonctionnements Particuliers (AFP) comme suit :

##### Membres du jury

Marie IZAUTE, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Stella TSAMITROU, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

##### Semestre 1

Laetitia SOCAT, INTERVENANT EXTERIEUR

Emilie MINA, INTERVENANT EXTERIEUR

Charlotte HYVERT, INTERVENANT EXTERIEUR

Liza CHAUVEAU, INTERVENANT EXTERIEUR

Julie TOURET, INTERVENANT EXTERIEUR

Melanie JARASSE, INTERVENANT EXTERIEUR

Laetitia SILVERT, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Charlotte ARCHIMBAUD, INTERVENANT EXTERIEUR

##### Semestre 2

Laetitia SOCAT, INTERVENANT EXTERIEUR

Emilie MINA, INTERVENANT EXTERIEUR

Charlotte HYVERT, INTERVENANT EXTERIEUR

Liza CHAUVEAU, INTERVENANT EXTERIEUR

Julie TOURET, INTERVENANT EXTERIEUR

Melanie JARASSE, INTERVENANT EXTERIEUR

Laetitia SILVERT, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Charlotte ARCHIMBAUD, INTERVENANT EXTERIEUR

#### Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 12 novembre 2025